
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 16 novembre 2021, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Mot du maire

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de commencer cette séance, je tiens à souligner la Grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2021. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, les 0-5 ans représentent 7% de notre population. C'est l'occasion pour nous tous de nous arrêter un moment pour porter notre regard sur la petite enfance au Québec et de réfléchir collectivement aux mesures à prendre afin que tous nos enfants démarrent dans la vie avec les meilleures chances. Puisque nos tout-petits sont les adultes de demain, donnons à chacun d'entre eux une chance égale de se réaliser pleinement et de devenir des adultes épanouis et engagés. La Ville de La Sarre est fière de prendre part au mouvement en offrant des outils et des activités aux jeunes familles. Je vous invite à visiter notre site Internet pour les détails. Le 7 novembre dernier avait lieu les élections municipales partout au Québec. Mais bien avant ça, dès septembre, une équipe s'est mise en place pour organiser tout le processus. Aujourd'hui je tiens à souligner le travail colossal de la présidente d'élection, Madame Valérie Fournier, ainsi que sa collègue, Madame Sylvie Lafleur, secrétaire d'élection. Merci pour votre professionnalisme. Je sais que ça demande beaucoup de travail. Félicitations à vous et à toute votre équipe.

Aujourd'hui je suis heureux de vous présenter les nouveaux élus qui représenteront les citoyens et les citoyennes de la ville de La Sarre :

Pierre Bourget : siège Nord #1
Victor Fournier : siège Nord #2
Karine Goulet : siège Centre #1
Renée Thiboutot : siège centre #2
Steve Fontaine : siège sud #1
Réjean Fournier : siège Sud #2

Bienvenue à vous et merci pour votre engagement. Au plaisir de travailler avec vous dans un esprit de collaboration, d'ouverture et de respect.

Pour terminer, ce matin une conférence de presse a eu lieu pour annoncer que la Ville de La Sarre accueillera, du 28 au 30 janvier prochaine, la 38^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec. En cette période qui fut des plus difficiles pour nos jeunes athlètes, il nous semblait important, de souligner leurs efforts des derniers mois en leur offrant un événement sportif pour leur permettre de se dépasser et surtout de bouger.

J'invite la population à venir encourager nos athlètes lors de cet événement et souhaite bon succès au comité organisateur.

Bonne séance !

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-257

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

Résolution no 2021-258

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2021-259

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'approuver les demandes suivantes :

- De contribuer à la campagne des paniers de Noël de la Fondation de charité des policiers de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 200 \$ et en fournissant du personnel pour participer à la guignolée.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Renouvellement du contrat SPCA

Résolution no 2021-260

ATTENDU QUE l'entente avec la SPCA d'Abitibi-Ouest, relative au contrôle des animaux, prendra fin le 30 novembre 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

De renouveler l'entente relative au contrôle des animaux signée le 5 juin 2018 jusqu'au 31 décembre 2022, selon les mêmes termes et conditions.

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

4.2 Gratuité des parcomètres du 13 décembre 2021 au 9 janvier 2022

Résolution no 2021-261

ATTENDU QUE le temps des fêtes est une période de réjouissances pour les citoyens;

ATTENDU QUE cette période génère un plus grand achalandage dans les commerces et que la Ville de La Sarre désire encourager l'achat local;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

De décréter la gratuité des parcomètres du 13 décembre 2021 au 9 janvier 2022 inclusivement (à l'exception du stationnement du centre hospitalier).

4.3 Autorisation d'événement - La Guignolée des médias 2021

Résolution no 2021-262

ATTENDU la tenue annuelle de la levée de fonds de la Guignolée, le 2 décembre 2021 prochain;

ATTENDU QUE cette collecte implique de ralentir la circulation à certaines intersections, dont 2e Rue Est/3e Avenue Est, 2e Rue Est/12e Avenue Est, rue Principale/8e Avenue Est;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire soutenir et participer à cette cause;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la tenue de l'événement La Guignolée des médias 2021 le 2 décembre prochain aux intersections ci-haut mentionnées.

4.4 Cadets policiers

Résolution no 2021-263

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est de retour avec les cadets policiers et que la Ville de La

Sarre souhaite à nouveau être partenaire de cette initiative;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale 2022;

QUE la Ville de La Sarre souhaite privilégier les cadets policiers en provenance de l'Abitibi-Ouest, à compétences égales, et que s'il n'y a pas de cadets policiers sur notre territoire, de privilégier ceux en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue et en dernier recours ceux des autres régions du Québec;

QUE la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

4.5 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires

Les membres du conseil déposent leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.6 Entente CPE Les Petits Chatons et Ville de La Sarre

Résolution no 2021-264

ATTENDU QUE le CPE Les Petits Chatons nécessite un espace de stationnement pour ses employés;

ATTENDU QUE la Ville possède un terrain à proximité;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure une entente relative à la location d'une parcelle de terrain aux fins de stationnement pour le personnel du CPE Les Petits Chatons;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'entériner l'entente entre la Ville de La Sarre et le CPE des Petits Chatons pour la location d'une parcelle de terrain aux fins de stationnement pour le personnel du CPE;

D'autoriser la direction générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

4.7 Adoption du règlement sur la paix et le bon ordre

Résolution no 2021-265

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter et d'uniformiser un règlement relatif à la paix et le bon ordre pour la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de paix et bon ordre et pour le bien-être général de leur population;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à une séance du

conseil de la Ville de La Sarre, tenue le 6 octobre 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le règlement relatif à la paix et le bon ordre.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 859 855,73 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-266

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 12 novembre 2021, au montant de 339 298,43 \$.

5.3 Transfert budgétaire

Résolution no 2021-267

ATTENDU QUE des dépenses d'honoraires professionnels, non prévues au budget, ont dû être effectuées;

ATTENDU QUE cette dépense supplémentaire doit faire l'objet d'une réaffectation budgétaire de 28 000 \$, du compte de charges salariales;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses exige que tout transfert budgétaire de 25 000 \$ et plus soit approuvé par le conseil;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'approuver la réaffectation budgétaire au montant de 28 000 \$ entre les comptes de charges salariales et les honoraires professionnels en ressources humaines.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adoption de la Politique de télétravail

Résolution no 2021-268

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel, la Ville de La Sarre souhaite déterminer un cadre de référence pour l'utilisation du télétravail afin de soutenir ses employés et ses directeurs dans sa mise en place;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter la politique de télétravail (rétroactif au 20 décembre 2020).

6.2 Assurances collectives - Renouvellement 2021-2022

Résolution no 2021-269

ATTENDU le mandat confié à BFL Canada services conseils inc. (BFL SCI), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective;

ATTENDU QUE BFL Canada a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE BFL Canada confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Assurances), pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 sont justifiées;

ATTENDU QUE BFL SCI indique dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter la soumission de SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de La Sarre pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 au montant de 217 936,08 \$, payé 50 % employeur et 50 % employés.

6.3 Contrat de travail chargé de projets

Résolution no 2021-270

ATTENDU les besoins en ressources à la direction générale pour la prochaine année ainsi que l'importance de développer un plan stratégique avec le nouveau conseil municipal;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'entériner le contrat de travail de Monsieur Fabien Poirier à titre de chargé de projets, contrat à durée déterminée de un an;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.4 Adoption de la Politique de santé et sécurité au travail

Résolution no 2021-271

ATTENDU QUE le nouveau conseil municipal est en poste;

ATTENDU QUE la Politique de santé et sécurité au travail est l'engagement de la municipalité envers la santé et la sécurité de ses travailleurs et que le nouveau conseil municipal désire démontrer cet engagement;

ATTENDU le désir de la Ville de La Sarre de répondre aux critères de conformité de sa mutuelle de prévention;

ATTENDU les impacts financiers liés aux lésions professionnelles;

ATTENDU QUE les mesures de prévention et de promotion de la santé et la sécurité au travail pour le personnel de la Ville de La Sarre profitent à tous les contribuables;

ATTENDU QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ainsi que les règlements et normes qui en découlent visent à éliminer à la source même les dangers dans le milieu du

travail;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'adopter à nouveau la présente politique de santé et sécurité au travail.

6.5 Embauche de personnel

Résolution no 2021-272

ATTENDU QUE différents secteurs de la municipalité requièrent les services de personnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

DE procéder à l'embauche du personnel suivant :

Pour le Service culture, patrimoine et tourisme :

- Francis Greffard à titre de technicien spécialisé;
- Arron Lefebvre, à titre d'aide de scène;
- Éloïse Girard et Ginette Fontaine à titre de préposées à l'accueil aux spectacles;

Pour le Service loisir, sport et vie communautaire :

- Rosie Lévesque, à titre d'animatrice aux gymnases.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 303, Place 300

Résolution no 2021-273

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants:

- Le toit annexé de la maison empiète de 2,60 m dans la cour avant alors que le maximum autorisé est de 2,40 m;
- La marge latérale Est du garage (0,54 mètre) où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,60 mètre;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 303, Place 300;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 238, 3e Avenue Est

Résolution no 2021-274

ATTENDU QUE le propriétaire du 238, 3e Avenue Est désire obtenir une dérogation mineure

dans le but de vendre une partie de sa terre;

ATTENDU QUE le frontage de ce nouveau lot sera de 21,46 m au lieu de 61,00 m tel que prescrit dans le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure, à condition qu'aucun accès à la rue n'y soit aménagé étant donné l'emplacement dans une pente et les risques pour la sécurité;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.3 Demande de dérogation mineure : 546, rue du Coteau

Résolution no 2021-275

ATTENDU QUE le propriétaire du 546, rue du Coteau désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- La marge latérale Sud du garage (0,57 m) est inférieure à 1,5 m considérant la présence de fenêtres telle qu'exigée dans le règlement de zonage;

- La marge arrière Ouest du garage (0,58 m) est inférieure à 0,60 m tel qu'exigé dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE les fenêtres côté sud du garage seront givrées;

ATTENDU QUE ces empiétements sont mineurs et ne causent aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du comité de consultation d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'accepter la demande de dérogation mineure du 546, rue du Coteau;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.4 Approbation projet d'ensemble au 369, rue Principale

Résolution no 2021-276

ATTENDU le suivi du dossier pour le plan d'aménagement intégré au 369, rue Principale;

ATTENDU QUE l'aménagement permet des espaces verts et de vie;

ATTENDU QUE le nombre d'espaces de stationnements respecte le ratio du nombre de logements;

ATTENDU QUE le projet donne un beau cachet au quartier;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter la demande du projet d'ensemble au 369, rue Principale;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.5 AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7

Steve Fontaine, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7;

Dépose le projet du règlement 17-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7.

7.6 AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels

Madame Karine Goulet, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels;

Dépose le projet du règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels.

7.7 Demande de servitude pour empiètements divers au 364, rue Principale
Résolution no 2021-277

ATTENDU QUE le propriétaire du 364, rue Principale souhaite obtenir une servitude d'empiètement pour son immeuble;

ATTENDU QU'un premier balcon empiète dans l'emprise de la 9e Avenue Ouest (lot 3 544 178), d'une profondeur allant jusqu'à 0,63 mètre;

ATTENDU QU'un deuxième balcon empiète dans l'emprise de la 9e Avenue Ouest (lot 3 544 178), d'une profondeur allant jusqu'à 0,64 mètre à son coin sud-ouest;

ATTENDU QU'un troisième balcon empiète dans l'emprise de la 9e Avenue Ouest (lot 3 544 178), d'une profondeur allant jusqu'à 0,64 mètre;

ATTENDU QU'une galerie empiète dans l'emprise de la 9e Avenue Ouest (lot 3 544 178), d'une profondeur allant jusqu'à 0,48 mètre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean

Fournier;

D'accepter la demande de servitude d'empiétements au 364, rue Principale;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.8 Modification à la résolution 2021-186 - Demande à la CPTAQ - Lot 3 543 648

Résolution no 2021-278

ATTENDU QUE le demandeur désire adresser une demande à la CPTAQ afin d'obtenir le droit d'utiliser le lot 3 543 648 à une fin autre qu'agricole, soit la construction sur une superficie de 5 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'aucun espace du territoire ne répond à leur critère;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser cette demande à la CAPAQ.

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Contrat de service Restaurant de l'aréna Nicol Auto

Résolution no 2021-279

ATTENDU QU'un service de restauration à l'aréna Nicol Auto est nécessaire;

ATTENDU l'intérêt manifesté par Madame Karine Poirier et Monsieur Martin Poirier,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner le contrat de location et d'exploitation du restaurant de l'aréna Nicol Auto avec Madame Karine Poirier et Monsieur Martin Poirier, et ce, pour une période de six (6) mois consécutifs débutant en octobre 2021 pour se terminer en avril 2021;

Autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Aide à la circulation d'œuvres, de spectacles ou d'expositions sur le territoire québécois

Résolution no 2021-280

ATTENDU QUE la Triennale en métiers d'art a été sélectionnée pour faire partie de la programmation du Salon des métiers d'art de Montréal en décembre 2021;

ATTENDU QUE le Conseil des métiers d'art souhaite profiter de la présence, de l'expertise et du support de notre équipe pour le montage, l'installation et l'animation de l'exposition;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est porteur de ce projet qui apporte une excellente visibilité

à notre centre et aux artistes en métiers d'art de notre région et de partout au Québec et que nous souhaitons offrir la chance aux artistes d'assister à cet événement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à déposer et signer pour et au nom de la Ville de La Sarre une demande de subvention au Conseil des arts et des lettres du Québec dans le cadre du programme d'Aide à la circulation d'œuvres, de spectacles ou d'expositions sur le territoire québécois.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Nomination d'un maire suppléant

Résolution no 2021-281

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

De nommer Madame Renée Thiboutot comme maire suppléant, et par conséquent, comme substitut au maire pour les assemblées de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour une période de 8 mois, soit jusqu'au 5 juillet 2022.

12.2 Modification de la résolution 2018-030 - Piste d'athlétisme

Résolution no 2021-282

ATTENDU la résolution 2018-030, adoptée lors de la séance du 13 février 2018;

ATTENDU QUE certains éléments relatifs à ce projet doivent être modifiés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Karine Goulet;

De remplacer, au deuxième paragraphe, le texte "s'élevant à plus de 1 800 000 \$" par "estimé à 2 900 000 \$";

De remplacer, dans le dernier paragraphe, le texte "Commission scolaire du Lac-Abitibi" par "Centre de service scolaire du Lac-Abitibi".

12.3 Nomination d'un administrateur à l'Office d'habitation Lac-Abitibi

Résolution no 2021-283

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De nommer, Monsieur Pierre Bourget, à titre d'administrateur à l'Office d'habitation Lac-Abitibi.

12.4 Séance spéciale du budget

Résolution no 2021-284

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean

Fournier;

Que la séance spéciale du budget, prévue le 16 décembre 2021, soit remise au 25 janvier 2022.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Question de Monsieur Michel Beaulieu : Est-ce qu'il y a de l'espoir que la ville de La Sarre se dote de terrains de pickleball extérieurs pour l'année 2022 ?

Une demande de « Plateaux sportifs » sera déposée au prochain conseil, à suivre.

14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution no 2021-285

La prochaine séance est prévue le 7 décembre à 19 h et sera à nouveau diffusé en direct sur notre page Facebook. L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

QUE l'assemblée est levée à 19 h 40.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière